



Assemblée générale

Soixante-dixième session

46^e séance plénière

Mercredi 4 novembre 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 118 de l'ordre du jour

Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Rapports du Secrétaire général (A/70/136 et A/70/221)

Projet de résolution (A/70/L.5)

Le Président (*parle en anglais*) : Le présent débat offre l'occasion exceptionnelle de mener une réflexion sur l'histoire, sur les enseignements tirés de l'abolition de la traite des esclaves et sur les progrès accomplis depuis lors. Il ne fait aucun doute que l'esclavage demeure l'un des chapitres les plus sombres de notre histoire. Au moment où nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il importe que nous fassions mieux comprendre au public du monde entier cet héritage d'une horreur sans précédent.

Profitons de notre présence ici aujourd'hui pour continuer d'honorer les Africains esclaves et leurs descendants et saluer leurs contributions à notre monde et à nos sociétés. Le dernier rapport du Secrétaire général sur cette question (voir A/70/221) rend compte du programme d'action éducative mis en œuvre ainsi que des efforts de sensibilisation du public pour commémorer et honorer les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. À ce propos, je remercie le Département de l'information d'avoir choisi

comme thème pour 2015 « Les femmes et l'esclavage ». Comme l'a dit un historien, être esclave et femme était une triple condamnation – être une Noire dans une société blanche, esclave dans une société libre et femme dans une société dirigée par des hommes.

En dépit de toutes ces difficultés, les femmes africaines esclaves sont parvenues, dans une large mesure, à préserver et à transmettre leur culture et leurs traditions, qui font partie intégrante de la diaspora africaine actuelle des Amériques et des Caraïbes. Le thème choisi cette année est donc tout à fait opportun et pertinent. Nous devons rendre hommage à ces femmes qui ont tellement contribué à l'abolition de l'esclavage et à l'avènement de nos sociétés. Je tiens à saluer l'engagement sans faille des États Membres qui ont pris les mesures nécessaires afin que cette question reste une priorité pour l'Assemblée générale. Je tiens en particulier à souligner le dévouement dont ont fait preuve les États membres de la Communauté des Caraïbes ainsi que les efforts déployés au fil des ans par le Groupe des États d'Afrique.

J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter le Comité du mémorial permanent dont les efforts inlassables ont permis la construction et l'inauguration au début de cette année du mémorial permanent érigé en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous sommes reconnaissants également aux États Membres, aux organisations et aux personnes qui ont participé à la création du mémorial et attendons avec impatience

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-34950(F)



Document adapté

Merci de recycler



la conclusion des étapes finales du projet. Je compte également sur la collaboration entre le Secrétariat et les membres de l'Assemblée afin de promouvoir la commémoration annuelle de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves évoquée dans les rapports du Secrétaire général.

Des progrès considérables ont été enregistrés depuis l'abolition de l'esclavage et de la traite des esclaves, mais les luttes menées par des millions de descendants d'esclaves africains n'ont cependant pas pris fin depuis que ce douloureux chapitre de notre histoire a été refermé. – Il nous appartient à tous aujourd'hui de prendre des mesures concertées pour lutter contre toutes les formes de discrimination, y compris le racisme institutionnel et la discrimination fondée sur le sexe, et à éliminer les formes et manifestations actuelles d'esclavage, notamment l'esclavage sexuel, dont les femmes et les filles sont les principales victimes. Nombre de ces questions figurent au centre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), dont la mise en œuvre doit être une priorité pour tous les gouvernements et pour chacun d'entre nous. Il est primordial également que nous préservions notre engagement politique à l'égard des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de toutes les autres règles internationales relatives aux droits de l'homme qui s'appliquent ici aussi.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jamaïque, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.5.

M^{me} Richards (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/70/L.5 aux fins de son examen par l'Assemblée. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) et des États Membres africains ont collaboré avec un grand nombre de partenaires à l'élaboration d'un texte qui reflète fidèlement le consensus dont des résolutions analogues ont bénéficié ces dernières années. Ce projet de résolution bénéficie, comme à l'accoutumée, du plein appui de l'ensemble des Membres, comme en atteste le fait que la grande majorité des États Membres s'en sont portés coauteurs.

Je remercie le Secrétaire général pour les deux rapports présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, le premier portant sur l'état du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats (A/70/136) et le

second sur le Programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage (A/70/221).

Depuis le dernier examen de cette question par l'Assemblée générale, nous avons beaucoup avancé. De manière significative, le mémorial permanent a été achevé et inauguré le 25 mars 2015. *L'Arche du retour* occupe un endroit bien en vue au Siège de l'ONU, conformément à la décision prise dans les résolutions successives sur le sujet. Les visiteurs de l'ONU sont non seulement frappés par sa présence captivante, mais attirés également par sa symbolique et sa nature interactive. Je saisis cette occasion pour exprimer à nouveau ma gratitude aux membres du Comité du mémorial permanent, que la Jamaïque a eu l'honneur de présider, pour leur appui sans faille à la réalisation de ce projet. Les contributions financières sont reflétées dans le rapport du Secrétaire général et chaque dollar a été géré avec prudence par le Bureau des Nations Unies pour les partenariats.

L'ampleur du soutien financier apporté pendant les dernières semaines de la campagne d'appel de fonds, et dont le point d'orgue a été le déjeuner des contributeurs en décembre dernier, a permis que tous les fonds nécessaires soient réunis. Je suis fière de pouvoir dire que le mémorial a été achevé dans les délais prévus et sans dépassement budgétaire. Nous le devons, dans une large mesure, à l'appui dont nous avons bénéficié ainsi qu'à notre collaboration avec le Département de la gestion, le plan-cadre d'équipement et l'architecte et créateur, M. Rodney Leon, dont le professionnalisme et le dévouement ont été exemplaires.

J'encourage chacun à visiter le mémorial et à lui consacrer quelques précieux instants de réflexion pour comprendre cette tragédie et en évaluer l'héritage. *L'Arche du retour* n'est pas un mémorial destiné aux seules personnes d'ascendance africaine; c'est le mémorial des Nations Unies; il nous appartient à tous.

L'Arche du retour a certes été érigée mais notre tâche n'en est pas pour autant achevée. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'action éducative, il reste encore beaucoup à faire pour éclairer les générations actuelles et futures sur ce qu'a été vraiment l'esclavage, comment il a été soutenu, comment il a été combattu, comment il a été vaincu et, surtout, sur l'héritage qu'il nous revient d'assumer. Le travail réalisé par le Département de l'information, tant au Siège qu'au niveau mondial, revêt la plus haute importance en permettant la diffusion à grande échelle du message du mémorial. Dans chacun de nos pays et

chacune de nos régions, tout doit être mis en œuvre pour lutter contre cet héritage systémique et enraciné qui est souvent facteur de discrimination et de tant de difficultés pour les descendants d'esclaves africains.

Nous faisons face à l'injustice alors que nous recherchons la justice; nous subissons la répression alors que nous recherchons l'autonomisation; nous souffrons de marginalisation alors que nous aspirons à la reconnaissance. Les cicatrices sociales, économiques et psychologiques doivent être soignées afin que nous puissions aller de l'avant. Si certaines de ces blessures viennent nécessairement de l'intérieur, il est incontestable que beaucoup reste à faire sur le plan extérieur.

Il est extrêmement regrettable que si peu d'États Membres aient fourni des informations sur les activités menées pour faire en sorte que les leçons de l'esclavage soient tirées au sein de leurs propres juridictions. J'encourage les États Membres à mettre en œuvre des programmes et des activités, y compris avec le soutien du système des Nations Unies, notamment de l'UNESCO, qui dispose d'outils efficaces, tels que les projets « La route de l'esclave » et « Histoire générale de l'Afrique ».

L'exécution de ces programmes et activités conforte les efforts que nous déployons collectivement pour édifier un monde de justice et d'égalité, dans lequel l'esclavage et ses terribles conséquences auront disparu. Laissons-nous guider par le message du mémorial. Reconnaissons cette tragédie. Enseignons les faits et leurs incidences. Prenons acte de cet héritage. Attaquons-nous aux déséquilibres structurels, corrigeons les erreurs et mettons fin à l'esclavage moderne. Nous ne devons jamais oublier.

M. Kataria (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de ses rapports (A/70/136 et A/70/221) au titre du point à l'ordre du jour. Je souhaite également rendre hommage à l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, dont les efforts inlassables ont permis que le mémorial permanent, *l'Arche du retour*, voit le jour.

Le fléau que constitue l'esclavage tire son origine profonde de la cupidité économique, du racisme et des différentes formes de discrimination qui ont caractérisé la période de la colonisation et de l'impérialisme. Des millions de personnes ont perdu la vie pendant le tristement célèbre Passage du milieu. La civilisation africaine s'est déchirée, marquant d'une trace indélébile

la société africaine pendant de nombreuses générations. À ce propos, il me faut rappeler ce que le Premier Ministre Jawaharlal Nehru, faisant référence à la traite transatlantique, déclarait devant la Conférence Asie-Afrique de Bandung en 1955, à savoir qu'il n'y a rien de plus terrible, rien de plus horrible que l'immense tragédie vécue par l'Afrique au cours des siècles passés.

L'inauguration historique aux Nations Unies, en mars dernier, du mémorial permanent, *l'Arche du retour*, a été un geste, certes modeste mais significatif, à la mémoire des victimes de l'esclavage tombées dans l'oubli. Ce mémorial symbolise la condamnation tant attendue de la communauté internationale, qui rappellera aux générations à venir les quatre longs siècles de douleur et de tragédie infligés aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

L'Inde se rappelle la tragédie que fut pour elle le colonialisme et l'exportation de travailleurs forcés mise en œuvre pour remplacer les esclaves émancipés sur les plantations de canne à sucre dans les colonies britanniques dans les années 1830. Nous nous félicitons du projet « Route internationale du travail » lancé par l'UNESCO, qui vient compléter le projet « La route de l'esclave ». La contribution de l'Inde d'un montant de 260 000 dollars aux Fonds d'affectation spéciale pour le mémorial reflète la peine et la souffrance que nous partageons avec les pays et les peuples touchés. Nous sommes heureux d'avoir parrainé, comme nous le faisons depuis 2007, le projet de résolution, intitulé « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves » (A/70/L.5), présenté par la Communauté des Caraïbes.

Le projet « La route de l'esclave », lancé par l'UNESCO, a beaucoup contribué à faire mieux comprendre l'histoire et les conséquences de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage. La proclamation de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024, est l'occasion pour nous de mettre en avant la contribution majeure des personnes d'ascendance africaine aux sociétés modernes.

La communauté internationale doit saisir l'occasion de la mise en œuvre du Programme 2030 pour redoubler d'efforts et consacrer davantage de ressources à la promotion et à la sauvegarde de la dignité et de la valeur de tous les êtres humains, en particulier les femmes et les enfants vulnérables, et au combat en faveur de l'abolition définitive de l'esclavage sous toutes

ses formes et manifestations contemporaines, comme le stipule la Déclaration de Durban.

M. Amihai Bivas (Israël) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir permis la tenue de la présente séance. Je tiens également à remercier la délégation de la Jamaïque pour son rôle de chef de file sur cette question ainsi que les nombreux États d'Afrique et des Caraïbes pour leur contribution aux efforts visant à honorer de façon officielle les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Au début de cette année, par une journée grise et froide de mars, les efforts déployés par de nombreux États Membres, organisations et individus ont porté leurs fruits. Avec l'inauguration du mémorial permanent des victimes de l'esclavage, l'*Arche du retour*, les visiteurs et les diplomates se souviendront désormais des millions d'anonymes qui ont enduré des souffrances indicibles, et de ceux qui ont péri. Avec l'achèvement du mémorial, un chapitre de notre travail vient de se refermer. Si nous avons de bonnes raisons de nous réjouir de cette réalisation, tant attendue, nous devons maintenant envisager le travail qui nous attend.

Comme il est stipulé dans le projet de résolution A/70/L.5, la responsabilité d'éclairer sur les causes, les conséquences et les enseignements de l'esclavage nous incombe à tous, États Membres et individus. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par l'ONU, en particulier les activités menées par le Département de l'information, pour enseigner ces leçons au-delà des cultures et des générations, et nous encourageons tous les États Membres à poursuivre cette action. En adoptant ce projet de résolution, les États Membres témoignent de l'esprit indomptable des millions de victimes de l'esclavage, et en leur honneur, s'engagent à continuer d'enseigner les leçons de l'histoire.

La célébration de Pâques est l'une des fêtes les plus importantes du calendrier juif. Elle est l'occasion de rappeler 400 ans d'esclavage enduré par le peuple juif et de célébrer la joie de la liberté acquise après des générations d'asservissement. Le récit de cette histoire émouvante à la génération suivante constitue l'élément central de cette fête, que l'on appelle aussi la Fête de la liberté. Cet enseignement précis revêt une importance telle que la célébration de Pâques n'a guère changé depuis des siècles.

Je mentionne cet aspect car le fait d'enseigner et d'honorer le passé a pour principal objectif d'éclairer

sur la façon dont nos actes présents influent sur les générations futures. Notre connaissance et notre compréhension de l'injustice du passé doivent nous inciter à agir chaque fois que pareille injustice se reproduit dans le présent. Nous devons en effet prendre acte du fait que l'esclavage perdure dans le monde moderne. Les séquelles de l'esclavage se retrouvent dans la discrimination et les inégalités, le racisme et les préjugés. Le meilleur hommage que nous pouvons rendre aux victimes de l'esclavage, c'est de régler ces problèmes et de nous engager à lutter contre toutes les formes d'esclavage moderne. Qu'il s'agisse d'un enfant astreint à des tâches pénibles ou d'une personne vendue à des réseaux de prostitution, nous devons, par devoir de mémoire, assumer la responsabilité qui nous incombe.

Enfin, Israël est fier d'avoir honoré la mémoire des victimes de l'esclavage en contribuant au Fonds d'affectation spéciale pour le mémorial permanent et en se portant coauteur de ce projet de résolution, comme les années précédentes. Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous a été offerte.

M. Kaganda (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier d'avoir convoqué cette importante séance en vue d'examiner le point 118 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ». Nous adressons nos remerciements et nos félicitations à la Mission permanente de la Jamaïque auprès de l'ONU ainsi qu'aux membres de la Communauté des Caraïbes qui ont contribué à l'adoption du projet de résolution A/70/L.5 au titre de ce point de l'ordre du jour, dont la Tanzanie et les autres membres du Groupe des États d'Afrique se sont naturellement portés coauteurs.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour avoir supervisé la mise en œuvre des résolutions adoptées par cette instance au titre de cette question, comme l'attestent les récents rapports (A/70/136 et A/70/221) dont nous sommes saisis.

L'esclavage et la traite transatlantique des esclaves, sur les côtes de l'océan Indien et ailleurs, ont été une tragédie dont l'héritage doit être partagé avec les générations actuelles et futures afin d'empêcher qu'elle ne se reproduise sous une quelconque forme. C'est pourquoi ma délégation se félicite de la huitième célébration annuelle de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves sous le thème « Les femmes et l'esclavage », qui a coïncidé avec l'inauguration

du mémorial permanent, l'*Arche du retour*, destiné à honorer la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Nous sommes heureux que l'*Arche du retour* ait trouvé un lieu permanent et bien en vue au Siège de l'ONU. Nous espérons que ce mémorial permettra aux visiteurs, au grand public, aux étudiants, aux délégués, au personnel de l'ONU et aux autres parties prenantes de prendre conscience de cette tragédie et de mettre au jour les séquelles de l'esclavage en général et de la traite transatlantique des esclaves en particulier. Si le mémorial dresse un portrait suffisamment sombre de cette tragédie, il bénéficie aussi grandement d'un audioguide qui fournit un commentaire enregistré aux visiteurs.

L'initiative d'un mémorial permanent rencontre un vif succès. À ce titre, nous tenons à remercier et à féliciter le Comité du mémorial permanent dont les efforts inlassables ont assuré le succès de cette entreprise. Nous tenons à remercier également le Département de l'information, le Bureau du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session ainsi que des partenaires tels que l'UNESCO pour avoir permis la célébration réussie de la Journée internationale. Nous reconnaissons l'importance du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent, et remercions tous les États Membres, les organisations et les personnes qui ont généreusement contribué au Mémorial.

Des formes modernes d'esclavage persistent dans de nombreuses parties du monde malgré son abolition et sa classification en tant que crime contre l'humanité. Selon l'Organisation internationale du travail, environ 21 millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde vivent sous une forme d'esclavage, dégageant un bénéfice d'environ 150 milliards de dollars par an au profit de personnes peu scrupuleuses et de gangs criminels. Le plus épouvantable, c'est que les victimes de ce fléau sont les descendants de personnes qui ont subi les horreurs de la traite transatlantique des esclaves, et revivent ainsi les heures les plus sombres du passé. À cet égard, la résolution 61/19 ne peut pas être plus précise en reconnaissant que la traite des esclaves et l'esclavage sont au cœur des situations de profonde inégalité sociale et économique, de haine, de fanatisme, de racisme et de préjugés, qui touchent aujourd'hui des personnes d'ascendance africaine. Dans ce contexte, nous aimerions souligner les points suivants.

Premièrement, il importe d'éclairer les générations actuelles et futures sur cette tragédie, les enseignements, l'histoire et les séquelles de l'esclavage et de la traite des esclaves, qui, comme cela été souligné ici même, constituent la période la plus sombre de l'histoire de l'humanité.

Deuxièmement, il importe de défendre les droits de l'homme, en particulier s'agissant de l'égalité et de la dignité de l'humanité tout entière sans distinction. Nous notons que la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par cette instance en 1948 déclare que nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude et que l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Nous devons veiller au respect de ces droits, y compris par l'adoption d'une législation nationale appropriée. Nous devons également mettre en œuvre les dispositions pertinentes figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban, qui sont tout aussi pertinentes aujourd'hui qu'il y a 15 ans.

Enfin, troisièmement, il importe d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et manifestations et de remédier aux inégalités chroniques qui persistent au sein des pays et des communautés. Nous ne savons que trop bien que la pauvreté, la persistance des inégalités, l'exclusion socioéconomique et politique, ainsi que les conflits exposent les membres vulnérables de la société, en particulier les femmes, les filles et les garçons, à toutes sortes d'épreuves, notamment à l'esclavage moderne, à la violence sexuelle et à la maltraitance. Le moment est donc venu de régler ces problèmes, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, récemment adoptés. Nous devons nouer de plus grands partenariats afin de pouvoir nous attaquer aux causes profondes de ces problèmes. Nous n'avons pas le droit à l'échec.

Pour terminer, ma délégation voudrait rendre un hommage appuyé à toutes les femmes asservies qui ont enduré des souffrances indicibles et la maltraitance de leurs persécuteurs, qui ont prôné l'abolition de l'esclavage et de la traite des esclaves et qui sont parvenues à transmettre à leurs descendants la riche et vibrante culture africaine. Nous n'oublierons jamais leur incroyable force morale et leur détermination, que M^{me} Sylviane Diouf a décrites dans une déclaration liminaire en mars dernier (voir A/69/PV.83), et que des actrices comme Lupita Nyong'o, Aunjanue Ellis et Oprah Winfrey ont magnifiquement dépeintes dans leurs films *Twelve Years a Slave*, *The Book of Negroes*

et *Beloved*. Il est de notre devoir à tous d'empêcher que les horreurs du passé ne se reproduisent et d'œuvrer à l'édification d'un avenir prospère pour l'humanité tout entière, un avenir libéré de l'esclavage sous toutes ses formes et manifestations. C'est possible. Nous avons un rôle à jouer à cet égard.

M. Ruiz Blanco (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Déclaration et le Programme d'action de Durban reconnaissent que l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves ont représenté une tragédie épouvantable dans l'histoire de l'humanité, non seulement en raison de leur barbarie odieuse, mais aussi de leur ampleur, de leur organisation et, plus particulièrement, de leur négation de l'existence même des victimes. La Déclaration reconnaît également que l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier la traite transatlantique des esclaves, constituent et auraient toujours dû constituer un crime contre l'humanité.

À l'occasion de cette commémoration, la Colombie salue l'adoption imminente du projet de résolution A/70/L.5, sur le Mémorial permanent et la commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et se félicite de se joindre au groupe des auteurs, comme nous l'avons toujours fait sur cette question. Nous nous félicitons également de l'installation au Siège de l'Organisation de l'*Arche du retour*, mémorial permanent des victimes et symbole de leur tragédie, de l'héritage de leurs vies et, dans bien des cas, de leur résistance héroïque.

Les communautés de personnes d'ascendance africaine qui vivent aujourd'hui dans toutes les régions du monde ont mené un long combat pour faire reconnaître leurs droits et faire entendre leur voix au sein de nos sociétés, éveillant ainsi les consciences aux droits de l'homme et apportant une précieuse contribution à nos cultures et nos identités en tant que peuples et nations. En Amérique, la Colombie s'est particulièrement enrichie de l'apport culturel et du travail des populations noires amenées jusqu'à nos terres par la traite transatlantique des esclaves. Des villes comme Carthagène, Popayán et Santa Fé de Antioquia ont bénéficié de ce triste héritage. Les millions d'hommes et de femmes amenés d'Afrique sont présents dans nos représentations culturelles les plus fondamentales – notre langue, notre cuisine, nos sciences et notre art. Nous n'oublions pas non plus les contributions à la liberté des descendants des Bantous, des Anzicos, des Minas, des Viásfaras et des Congos aux pays d'Amérique, en particulier à la Colombie, avec les luttes menées par leurs communautés autonomes

d'esclaves fugitifs, y compris par leurs propres armées patriotiques.

Pour toutes ces raisons, un lien culturel et vital s'est créé entre nos pays et les pays africains, qui rend impensable toute discrimination à leur égard fondée sur le passé esclavagiste. La présence des cultures d'origine africaine a nourri notre nationalité et lui ont conféré un caractère multiculturel et riche sur le plan humain. La Colombie est un pays multiethnique et notre africanité constitue l'un de nos plus grands atouts. C'est pourquoi la Colombie tient à souligner l'importance de la résolution 69/16, qui a proclamé la « Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine : reconnaissance, justice et développement ». Cette proclamation offre aux gouvernements, à la société civile et à la communauté internationale une occasion unique de se donner pour objectif commun l'adoption de politiques publiques efficaces afin de progresser dans ce domaine dans les 10 années à venir.

La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), proclamée par l'Assemblée générale et saluée par les pays d'Amérique latine et par le monde, offre la possibilité de réparer la tragédie humaine qu'a constitué la traite transatlantique des esclaves, sachant qu'il n'est pas possible, où que ce soit dans le monde, d'édifier une nation fondée sur l'exclusion, l'invisibilité et le déni de l'autre, a fortiori lorsque cet autre a contribué, au prix de sa vie, à l'enrichissement matériel et symbolique de nos pays et de nos sociétés. La Décennie vise à faire en sorte que la communauté internationale reconnaisse que les personnes d'ascendance africaine constituent un groupe spécifique dont les droits de l'homme doivent être promus et protégés. Les communautés de personnes d'ascendance africaine doivent pouvoir jouir du droit à l'égalité, à la non-discrimination, à l'éducation, à l'ethno-éducation, à la participation et à l'intégration dans la société.

En Colombie, la Décennie a été lancée le 21 mai dernier dans le cadre d'une campagne nationale baptisée « *La hora contra el racismo* ». Quelques mois après, un plan national de développement a inscrit dans la loi l'engagement de l'État colombien à l'égard de la Décennie au travers de mesures telles qu'un plan décennal pour la population afro-colombienne, un statut spécial pour les Raizals – communautés noires de San Andrés, l'une de nos communautés insulaires des Caraïbes – et le versement d'une indemnité pour couvrir les frais liés

à l'impôt foncier frappant les territoires collectifs des communautés noires.

L'inscription du multiculturalisme et de la pluralité ethnique dans la Constitution a permis à la Colombie d'être reconnue en tant que pays doté d'une immense richesse culturelle fondée sur les différences et l'autonomie de ses différents groupes de population. Ces principes ont permis au pays d'approfondir sa compréhension de sa propre histoire et de ses populations. La socialisation de cette histoire constitue l'une des stratégies les plus efficaces pour éliminer la discrimination raciale, en mettant en valeur le rôle joué par chacune de ces communautés dans le développement du pays et de la nation.

Aujourd'hui, alors que nous participons à la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, nous voulons nous souvenir des victimes de l'esclavage, rappeler leur immense valeur et la contribution inestimable qu'ils ont apportée à chacune de nos nations. Une fois encore, faisons en sorte que cet épisode honteux de l'histoire de l'humanité ne se répète plus jamais.

M^{me} Butts (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de représenter les États-Unis aujourd'hui en cette occasion importante où nous commémorons le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

Il y a 207 ans, le 1^{er} janvier 1808, à New York, le jeune Peter William Jr, qui se disait descendant de l'Afrique et qui est devenu un Pasteur de premier plan et un abolitionniste reconnu, a choisi de saluer la date effective de la législation abolissant la traite transatlantique des esclaves dans un discours intitulé « Oratoire sur l'abolition de la traite des esclaves ». Il a décrit cet instant par ces mots :

« Réjouissez-vous, Ô vous les descendants d'Africains! Plus jamais les États-Unis d'Amérique, ni les colonies étendues de Grande-Bretagne, n'accepteront le commerce dégradant d'êtres humains; plus jamais ils ne nourriront la misère humaine par l'importation d'esclaves. Réjouissez-vous, mes frères, que soient refermées les voies par lesquelles l'esclavage et ses effets dévastateurs ont été imposés à la race africaine. »

Aujourd'hui, nous nous réjouissons aussi de la reconnaissance par l'ONU de la douloureuse histoire de la traite transatlantique des esclaves symbolisée par le mémorial permanent, l'*Arche du retour*, inauguré en

mars dernier. Les États-Unis sont heureux de se joindre à plus de 90 États Membres dont les contributions ont permis qu'un mémorial permanent, conçu par un architecte américain d'ascendance haïtienne, Rodney Leon, soit érigé au Siège de l'Organisation des Nations Unies afin de rendre un hommage public à toutes les victimes de l'esclavage. Les États-Unis ont contribué à ce projet important en partenariat avec de nombreux autres pays qui se sont unis pour combattre l'injustice sous l'impulsion des États Membres, en particulier de la Mission jamaïcaine, de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine.

En tant que société multiculturelle, les États-Unis appuient fermement la sensibilisation du public à la lutte de tous ceux qui ont été victimes de l'esclavage. Tout en nous enorgueillissant des progrès remarquables accomplis dans notre pays, grâce à des femmes de premier plan comme Harriet Tubman, Sojourner Truth, Fannie Lou Hamer et Ella Baker, nous n'ignorons cependant pas que les cicatrices du passé sont encore visibles. C'est pourquoi nous nous efforçons d'éclairer les générations futures sur ce passé tragique, y voyant un moyen de lutter contre le racisme et les préjugés.

Les États-Unis continuent d'œuvrer en faveur de l'élimination de la discrimination au sein de leur propre pays et de s'associer à la communauté mondiale pour édifier un monde de liberté et d'égalité pour tous. À cet égard, les États-Unis sont fiers de s'être portés coauteurs de ce projet de résolution et d'appuyer les efforts déployés par les Nations Unies pour lutter contre l'injustice et l'intolérance raciales. Nous sommes fiers également que plus de 120 maires américains se soient joints à la Coalition internationale des villes contre le racisme, initiative lancée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le réseau des États-Unis est celui qui connaît la croissance la plus rapide de la coalition mondiale. Chaque jour, des représentants de l'ONU et des gouvernements officiels, ainsi que des groupes de touristes, des visiteurs et des écoliers viennent découvrir l'*Arche du retour*.

Le mémorial est là pour nous rappeler non seulement les terribles injustices du passé, mais aussi notre responsabilité commune de réaliser pleinement les aspirations énoncées dans la Charte des Nations Unies. Nous devons continuer d'étudier l'histoire de l'esclavage et de la traite transatlantique et leurs séquelles. Nous ne devons jamais oublier cette terrible tragédie humaine et le courage moral de ceux qui agissent pour y mettre fin.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Chaque année, le 25 mars, nous rendons hommage aux victimes de l'esclavage. La Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves nous rappelle également que de nombreuses formes d'esclavage moderne, des stéréotypes bien établis et des préjugés perdurent, d'où la nécessité d'une action forte, concertée et multilatérale.

L'esclavage n'a pas pris fin avec son abolition au XIX^e siècle. Il continue d'exister de bien des façons, sous une forme ou une autre, dans la quasi-totalité des pays du monde. Cette pratique illégale revêt la forme de femmes réduites à la prostitution, d'enfants et d'adultes contraints au travail forcé dans l'agriculture, comme employés de maison, dans des usines et des ateliers clandestins. Malheureusement, la pratique illégale de l'esclavage demeure un fléau du monde contemporain. Selon l'Organisation internationale du travail, environ 21 millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde connaissent une forme d'esclavage. L'esclavage contemporain revêt différentes formes et touche des personnes de tous âges, sexes et origines ethniques, restreignant leur liberté.

Ce que nous a enseigné notre expérience tragique du passé dans notre partie du monde a été fort bien résumé par notre Président Nursultan Nazarbayev du Kazakhstan, lors de l'inauguration en 2002 du monument dédié aux victimes de la répression politique, lorsqu'il a déclaré : « Veillons à ne pas rouvrir d'anciennes plaies et empêchons que de telles tragédies ne se répètent aujourd'hui et dans l'avenir ». Chaque jour, dans nos pensées, nos paroles et nos actes, nous devons nous rappeler les tragédies de l'histoire, et pas seulement à l'occasion des commémorations.

La législation nationale de mon pays condamne et interdit le génocide, la ségrégation raciale et toutes les formes de discrimination raciale, de propagande et de manifestation en faveur d'une supériorité raciale, nationale ou religieuse. Le Kazakhstan appuie la création d'organisations et de mouvements multiraciaux et multiethniques. Notre pays, où près de 130 groupes ethniques et 20 religions se côtoient de façon pacifique, est doté d'un organe constitutionnel unique chargé de veiller à l'harmonie interethnique – l'Assemblée du peuple du Kazakhstan – entité publique disposant de neuf sièges au sein du Parlement. À Astana, nous accueillons régulièrement le Congrès triennal des dirigeants du monde et des religions traditionnelles,

plateforme de dialogue entre les chefs spirituels destinée à promouvoir le respect mutuel et la compréhension à l'échelle mondiale, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité.

Pour mon pays, la traite transatlantique des esclaves est l'une des pages les plus tragiques de l'histoire humaine, dont les conséquences se font encore sentir, en portant gravement atteinte aux droits de l'homme et au droit international. L'érosion du droit international exige de nous tous que nous réaffirmions ses principes fondamentaux et notre engagement à les préserver afin de relever les défis à venir. Au cours du débat général de la présente session, le Président du Kazakhstan a proposé la convocation en 2016 d'une conférence internationale de l'ONU au plus haut niveau, afin de réaffirmer les principes fondamentaux du droit international (voir A/70/PV.13).

Le Kazakhstan s'est porté coauteur du projet de résolution A/70/L.5, intitulé « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves », confirmant par là son ferme engagement de lutter contre la discrimination raciale et ethnique et de respecter la dignité humaine, la liberté et la justice pour tous – postulats de base de la paix et de la sécurité.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba attache une importance particulière à la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Cuba est fière de s'être portée coauteur du projet de résolution A/70/L.5, dont nous sommes aujourd'hui saisis.

Nous réaffirmons la déclaration issue de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) en faveur de l'installation d'un mémorial permanent en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous appuyons également le Plan d'action de la CELAC en faveur des personnes d'ascendance africaine d'Amérique latine et des Caraïbes, adopté dans le cadre de son troisième Sommet en janvier 2015, qui s'est tenu au Costa Rica. Cuba se félicite de la proclamation de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et de l'adoption du programme d'activités pour la Décennie, et réitère son engagement à continuer de participer activement aux efforts déployés pour sa mise en œuvre effective.

À Cuba, comme dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, les conséquences de la traite

transatlantique des esclaves sont particulièrement visibles. Dans le cadre de ce commerce cruel, environ 1,3 million d'Africains sont arrivés sur notre île. Ces hommes, ces femmes et ces enfants venus d'Afrique ont été arrachés à leurs villages et à leurs familles pour être vendus comme esclaves de l'autre côté de l'Atlantique. L'identité de la nation cubaine est née d'un mélange entre les cultures des différents groupes ethniques dans un contexte colonial, puis néocolonial difficile.

En 1959, nous avons entamé une phase d'intégration véritable et admis la valeur de toutes les composantes de la culture cubaine. Nous sommes essentiellement un mélange d'Hispaniques et d'Africains; nous connaissons également des influences d'Asie ainsi que des peuples autochtones d'Amérique. Le peuple cubain est particulièrement fier de ses origines africaines, que l'on retrouve dans notre singularité et nos caractéristiques culturelles. La culture et la nationalité cubaines se sont nourries de cet acquis africain. Les esclaves libérés et leurs descendants ont été des acteurs de premier plan à chacune des étapes de la guerre qui a permis au peuple cubain d'exercer son droit à l'autodétermination. Par ailleurs, Cuba a payé de son sang l'émancipation de l'Afrique, un continent envers lequel l'humanité tout entière sera toujours redevable.

Comme le dirigeant historique de la révolution cubaine, Fidel Castro Ruz, l'a souligné dans un discours prononcé à Durban en 2001 à l'occasion de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée :

« L'exploitation inhumaine imposée aux peuples de trois continents, y compris l'Asie, a marqué à jamais le destin et la vie de plus de 4,5 milliards d'individus qui vivent aujourd'hui dans le tiers monde où les taux de pauvreté, de chômage, et d'analphabétisme, les conditions déplorables de santé, la mortalité infantile, l'espérance de vie et d'autres calamités trop nombreuses pour être énumérées sont impressionnants et douloureux. Ils sont les victimes actuelles de cette barbarie, qui a duré des siècles, ceux qui doivent obtenir réparation pour les crimes odieux perpétrés contre leurs ancêtres et leurs peuples. »

Les pays développés et leurs sociétés de consommation, responsables de la destruction accélérée et quasi inéluctable de l'environnement, ont été les principaux bénéficiaires de la conquête, de la colonisation, de l'esclavage et de la traite

transatlantique des esclaves, de l'exploitation effrénée et de l'extermination de centaines de personnes du Sud. Cuba appuie la juste demande d'indemnisation formulée par les pays de la Communauté des Caraïbes. Cuba revendique également le traitement spécial et différencié demandé par les pays en développement, en particulier en Afrique, dans leurs relations économiques et internationales. Cuba rejette l'égoïsme et l'opulence éhontée de quelques-uns qui servent de modèle à la mondialisation actuelle.

M. Zinsou (Bénin), Vice-Président, assume la présidence.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'il importe de renforcer les activités des Nations Unies et d'autres organisations internationales, telles que l'UNESCO, sur cette question. C'est le moins que la communauté internationale puisse faire pour réparer le crime contre l'humanité que constituent l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves africains.

M. Minah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : C'est un réel honneur pour moi de représenter la Sierra Leone alors que nous commémorons le bicentenaire de l'abolition de la traite des esclaves. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la Jamaïque pour son rôle de chef de file, et nous remercions l'Ambassadeur Rattray dont les efforts déployés dans le cadre du Comité du mémorial ont permis la création et l'installation de *l'Arche du retour*, conçue par un architecte américano-haïtien, Rodney Leon, et supervisée par l'ingénieur sierra-léonais Melbourne Garber.

Alors que nous commémorons des vies perdues, félicitons-nous de la résilience des descendants. Alors que nous commémorons des vies perdues, éduquons ceux qui ont besoin de connaître les leçons tirées de la traite des esclaves. Certains noms viennent immédiatement à l'esprit lorsque nous évoquons la traite transatlantique des esclaves, mais certains d'entre nous ne les connaissent peut-être pas. Elmina, Cape Coast, l'île de Gorée et l'île de Bunce sont les lieux où le commerce de la traite des esclaves s'est organisé à partir des côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Toutes les délégations appuient l'abolition totale de la traite des esclaves, mais comprenons bien que si la vague de l'esclavage a reflué, elle n'a pas entièrement disparu. Nous devons rester vigilants. Nous devons rester attentifs pour être certains qu'un monde sans préjugés, sans fanatisme, sans discrimination et sans esclavage existe réellement. Nous notons le libellé

de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ses dispositions et les promesses qu'elle renferme. Nous notons également les aspirations de cette noble Organisation, mais l'avenir est incertain et il nous incombe à nous tous, diplomates, décideurs et milieux influents, de veiller à rester vigilants face à la question de l'esclavage sous toutes ses formes pour faire en sorte que le monde dans lequel nous vivons et que nous voulons léguer aux générations futures soit vraiment juste, libre et tel que nous le souhaitons.

Dans un village, à Cuba, j'ai eu le privilège de rencontrer des descendants d'esclaves qui continuent d'entonner les chants d'un village d'Afrique de l'Ouest situé à Freetown, en Sierra Leone. Une équipe de cinéma a entrepris d'enregistrer ces chants à Cuba et s'est rendue en Afrique de l'Ouest pour essayer de retrouver l'origine de ces chants. Lorsqu'elle a fait entendre ces chants en Sierra Leone, dans ce village en particulier, ils ont été immédiatement reconnus par les anciens qui ont dit : « Ce sont nos chants. Ce sont les chants que nos grands-mères nous chantaient. Nous les reconnaissons. » Il s'est ensuivi que des membres du village cubain se sont rendus en Sierra Leone et ont rencontré les membres du village sierra-léonais et, bien que la langue les séparait, ils parvenaient à comprendre une phrase qui était « ils sont nous ». En d'autres termes, ils sont notre peuple, nos cousins, nos sœurs, nos descendants.

L'esclavage a uni de nombreuses personnes dans la misère, mais la promesse de l'avenir doit nous amener à faire en sorte que, grâce à la résilience des descendants, nous puissions bâtir un avenir pour un monde tel que nous le souhaitons. Alors des célébrations et des commémorations, prenons de nouveau l'engagement d'agir comme il se doit. Nous saluons le rôle moteur joué par la Jamaïque, mais c'est à nous tous qu'il incombe d'apporter une pierre à cet édifice, pour que le monde dans lequel nous souhaitons vivre devienne vraiment une réalité.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 118 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.5, intitulé « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en*

anglais) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/70/L.5, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Andorre, Argentine, État plurinational de Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Géorgie, Honduras, Indonésie, Islande, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Monaco, Mongolie, Monténégro, Népal, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Norvège, Paraguay, Pérou, République tchèque, Samoa, Saint-Marin, Serbie, Suède, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela et Viet Nam.

Le Président par intérim : L'Assemblée générale a adopté un projet de résolution analogue à sa session précédente sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/70/L.5 sans le mettre aux voix?

Le projet de résolution A/70/L.5 est adopté (résolution 70/7).

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

Je donne la parole au représentant de l'Union européenne.

M. Whiteley (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne.

L'esclavage et la traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité et auraient toujours dû être considérés comme tel, en particulier la traite transatlantique des esclaves, et comptent parmi les principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Partant de ce postulat, reconnu lors de la Conférence mondiale contre le racisme en 2001, l'Assemblée générale a décidé en 2007 d'ériger un mémorial permanent au Siège de l'Organisation destiné à honorer les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Œuvrant ensemble dans l'unité, afin non seulement d'honorer les victimes de l'esclavage, mais aussi de reconnaître et de rappeler ces manifestations de discrimination raciale, c'est avec plaisir que nous avons assisté à l'inauguration, en mars dernier, du mémorial, *l'Arche du retour* ».

Nous nous félicitons vivement du travail réalisé par le comité d'États intéressés et saluons les efforts déployés par la Jamaïque, la Communauté des Caraïbes, les États de l'Union africaine et d'autres entités, ainsi que les contributions volontaires généreuses des États Membres, complétées par les contributions provenant de fondations et de particuliers.

Ce mémorial nous rappelle et continuera de rappeler aux générations futures l'héritage tragique de la traite des esclaves et la nécessité de poursuivre le combat contre le racisme et les préjugés. Ce projet n'est qu'un commencement. Le mémorial nous aide à nous souvenir du passé et des conséquences du racisme et des préjugés. Nous devons unir nos efforts pour sensibiliser et éclairer les générations actuelles et futures sur les causes, les conséquences et les enseignements de l'esclavage et de la traite des esclaves. Tout doit être mis en œuvre, et l'Union européenne sera toujours à l'avant-garde des efforts visant à lutter contre toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée.

Le Président par intérim : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 118 de l'ordre du jour.

Points 119 et 120 de l'ordre du jour (suite)

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

M. De Antueno (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'aimerais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué l'Assemblée afin de procéder à un échange de vues sur l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est l'organe le plus représentatif et démocratique de l'Organisation. Notre délégation est convaincue que nous devons travailler sérieusement afin de lui rendre son rôle de chef de file qui, pour différentes raisons, a bien souvent été cédé ou repris par d'autres organes. Par conséquent, il nous faut rappeler combien il importe de promouvoir l'efficacité, la transparence et l'inclusivité dans nos travaux, car elles constituent les pierres angulaires de l'amélioration et du perfectionnement des méthodes de travail de l'Assemblée générale et de chacune de ses commissions.

À cet égard, les travaux et les efforts accomplis méritent d'être mentionnés. Le processus engagé

par l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak et Wilfried Emvula doit être souligné. Il a permis l'adoption de la résolution 69/321, qui innove à bien des égards, notamment en ce qui concerne le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général. Nous remercions l'ensemble des membres pour leur souplesse et l'esprit constructif dont ils ont fait preuve au cours de ce processus, lequel devra se poursuivre pendant la présente session.

Une question à laquelle il nous paraît important de réfléchir pour l'avenir concerne la nécessité de renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale. Nous devons veiller à ce que l'exception ne devienne pas la règle. Tant en termes d'effectif qu'en termes budgétaires, le Bureau du Président doit disposer des ressources nécessaires pour fonctionner de façon appropriée et prévisible. De toute évidence, les ressources actuellement allouées au titre du budget ordinaire sont insuffisantes et n'ont pas augmenté sensiblement depuis 1998, lorsqu'elles ont été créées. Par ailleurs, le fonds d'affectation spéciale établi en 2010 n'est pas la solution la plus efficace et transparente pour assurer le financement du Bureau.

Il est essentiel que nous nous dotions de mécanismes garantissant une totale transparence s'agissant des ressources disponibles pour le fonds d'affectation spéciale, leur origine et leur utilisation. Nous devons réfléchir ensemble à la façon la plus efficace d'obtenir que le Bureau du Président soit en mesure de respecter les normes les plus élevées en matière de transparence. Par le passé, nous avons abordé ces questions dans le cadre des débats sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous ne pouvons pas continuer à différer la solution de ces problèmes. Il nous faut agir maintenant.

Un autre point que j'aimerais aborder concerne la nécessité de respecter l'équilibre dans la représentation géographique ainsi que l'égalité entre les sexes aux différents postes de l'Organisation. Cela nous amène à souligner l'appel à la présentation de candidatures de femmes pour occuper le poste le plus élevé du Secrétariat, qui sera renouvelé l'an prochain. Après huit Secrétaires généraux et sept décennies pendant lesquelles l'administration de l'Organisation a été dirigée par des hommes, et compte tenu des efforts des Nations Unies en faveur de l'autonomisation des femmes, l'heure est venue d'écrire l'histoire, de faire en sorte qu'une femme occupe ce poste important.

Un autre aspect important concerne la régularité et l'actualisation des rapports que nous recevons. L'Argentine réitère la nécessité d'améliorer les dispositions de la résolution 46/190, qui dispose que les documents doivent être distribués par le Secrétariat six semaines à l'avance, et dans les six langues officielles des Nations Unies.

Enfin, en ce qui concerne l'application des résolutions, nous demandons aux membres de prendre l'engagement politique de les mettre en œuvre en tant qu'obligation juridique. C'est un des problèmes les plus graves auxquels est confrontée l'Assemblée générale et une des raisons pour lesquelles elle a perdu son rôle de chef de file. Il ne sert à rien de se livrer à des analyses approfondies, de débattre pendant des heures et de négocier des engagements si, au final, les États Membres font fi des résolutions adoptées. Si nous ne tenons pas parole au sein même de l'organe le plus inclusif et le plus démocratique dont nous disposons, nous ne pouvons pas alors nous plaindre de ce que d'autres organes s'arrogent nos fonctions et nous excluent des débats.

M^{me} Argüello González (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. En premier lieu, notre délégation tient à féliciter S.E.M. Wilfried Emvula, Représentant permanent de la Namibie, et S.E.M. Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie, pour leur reconduction dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous leur souhaitons plein succès dans l'accomplissement de leur tâche.

Par ailleurs, notre délégation souscrit à la déclaration faite par la délégation algérienne au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/70/PV.45).

Notre délégation réitère son ferme engagement en faveur du processus de revitalisation et de démocratisation de l'Assemblée générale. Nous souhaitons continuer à travailler de manière constructive afin que cet organe soit confirmé, dans toute sa dimension, comme l'organe le plus représentatif et le plus légitime de l'Organisation.

Comme cela a été démontré en diverses occasions, le Nicaragua est d'avis que la démocratisation de l'ONU est d'une importance capitale et que, dans cette optique, il faut continuer à prendre des mesures afin que l'autorité de l'Assemblée générale soit rétablie et que cette dernière puisse exercer son rôle d'organe délibérant et normatif le plus démocratique de l'Organisation. C'est

pourquoi nous tenons à souligner la nécessité d'une application intégrale de la résolution 69/321, adoptée par l'Assemblée générale le 11 septembre 2015, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », une résolution marquée par une approche souple et adoptée par consensus. Il a également été convenu de poursuivre l'examen des quatre groupes de questions, dont la sélection et la nomination du Secrétaire général de l'ONU au cours de la présente session, la soixante-dixième, de l'Assemblée générale.

Cette résolution marque un jalon dans la réalisation des objectifs suivants : elle prie le Président de l'Assemblée générale et celui du Conseil de sécurité de commencer à solliciter des candidatures au poste de secrétaire général dans une lettre commune adressée à tous les États de candidatures, de tenir des réunions avec les États Membres et d'envisager de présenter la candidature de femmes au poste de secrétaire général.

C'est le moment idoine pour le Groupe de travail de revitaliser l'Assemblée générale. Le Nicaragua rappelle sa vision qui est de faire de l'ONU et de l'Assemblée générale le premier forum mondial de débats. L'Assemblée générale doit être une véritable voie de communication avec les acteurs de la gouvernance mondiale, d'où la nécessité vitale de la transparence et de l'inclusion afin que chaque pays, aussi petit soit-il, ait le sentiment de faire entendre sa voix.

Les dispositions de la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale nous fournissent déjà les instruments dont nous avons besoin. La division du travail entre les divers organes de l'Organisation est déjà clairement définie. Il faut la respecter et éviter de soumettre au Conseil des questions qui relèvent de la compétence de l'Assemblée générale.

Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est une étape cruciale dont l'importance doit être mise en avant pour le droit international et la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous espérons qu'il sera fait une utilisation maximale de ce moment historique pour sensibiliser le monde à la fonction et aux activités de l'Assemblée générale.

On ne peut en aucun cas minimiser les objectifs et l'importance de l'Assemblée générale, réduire son rôle et ses fonctions ou semer le doute quant à sa pertinence et sa crédibilité. La voix et le vote de tous les États Membres de l'Organisation doivent se renforcer de jour

en jour, pour le bien de tous nos peuples. Le Nicaragua prend part à toutes les initiatives propices à recréer, réinventer et refonder l'ONU. Nous sommes favorables à une refonte de l'Organisation afin que les intérêts de tous soient pris en compte et qu'ainsi, nous, les États Membres, puissions nous exprimer et nous écouter sur un pied d'égalité.

Nous souhaitons, pour terminer, citer les paroles avisées de notre Président et Commandant Daniel Ortega Saavedra. Que l'ONU s'acquitte de son rôle de promotion du dialogue, du respect, de la bonne entente, de la sécurité souveraine, de la paix et de l'avenir, sans ingérences ni dépendances mais en œuvrant sur un pied d'égalité, c'est-à-dire, avec tous, pour tous et pour le bien de tous. Ainsi soit-il.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (ACT) (voir A/70/PV.45) par la délégation estonienne avec laquelle nous coprésidons le groupe de travail de la transparence.

Ma délégation se félicite de la convocation de ce débat conjoint sur les points 119 et 120 de l'ordre du jour, ainsi que de la confirmation des Ambassadeurs de la Croatie et de la Namibie aux postes de facilitateur de la présente session du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous saluons l'excellent travail qu'ils ont réalisé lors de la session précédente, et nous sommes convaincus qu'ils faciliteront de nouveaux progrès au cours de la présente session.

Je souhaiterais faire, à titre national, les observations suivantes sur le processus de sélection et de nomination de la personne qui sera le prochain Secrétaire général à partir de 2017.

Je tiens d'abord à rappeler qu'il est urgent que nous concrétisions la résolution 69/321, ainsi que l'ensemble des résolutions pertinentes relatives au processus de sélection et de nomination du Secrétaire général. Ces résolutions, bien qu'elles aient été adoptées, n'ont pas encore été mises en œuvre dans leur intégralité ou appellent à des modifications, car, jusqu'à il y a quelques mois encore, il n'existait pas de procédure clairement définie concernant cette élection.

Comme dans tout processus, la mise en œuvre est d'une importance capitale. Le texte de la résolution 69/321 indique clairement et sans équivoque la manière dont les Membres envisagent de faire avancer

le processus de sélection de la prochaine personne qui occupera le poste de secrétaire général. Le Costa Rica espère que ce poste sera confié à une femme.

À ce titre, le Costa Rica appelle les Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à transmettre au plus tôt une note conjointe indiquant aux Membres la date de la séance officielle de soumission des nominations, comme cela clairement signalé dans la résolution. Cette lettre doit également inviter les États Membres à présenter la candidature de femmes, et marquera aussi le début d'un processus ouvert, transparent et inclusif.

Une fois le processus officiellement ouvert, nous aurons la possibilité de connaître régulièrement les noms des candidates et leurs antécédents. Nous pourrions également entrer en contact avec elles dans le cadre de réunions informelles de l'Assemblée générale ou de formats allant de réunions avec des groupes régionaux à des réunions tenues selon la formule Arria. Nous voulons et devons savoir quelle est leur vision et quels sont leurs programmes. Cette élection est capitale pour l'Organisation.

De plus, le Costa Rica est favorable à ce que Conseil de sécurité recommande plus d'un/e candidat/e à l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons qu'un membre permanent du Conseil de sécurité nous ait exprimé son appui en la matière.

Comme personne ne remet en cause la légitimité et le mandat du président d'un de nos pays élu démocratiquement, il n'y a pas à craindre qu'un tel processus affecte son mandat de quelque manière que ce soit. Le vote légitime plus encore l'élection. Et même si nous considérons que les acquis obtenus au cours de la dernière session sont nombreux, le Costa Rica continuera d'œuvrer, dans la perspective de la prochaine session, en faveur du changement de la durée du mandat à un seul mandat non renouvelable de sept années, pour garantir ainsi l'indépendance de cette fonction.

Il convient que la prochaine personne qui occupera le poste de Secrétaire général fasse preuve dans ses fonctions d'autorité morale, d'intégrité et de courage afin que l'ONU accomplisse plus efficacement son travail. Nous avons besoin d'une direction forte et impartiale, qui ne doive pas se préoccuper de mener des campagnes ou de tenir des promesses indues pour assurer sa réélection. Au contraire, le prochain Secrétariat général doit se consacrer aux préoccupations de l'heure,

qui appellent de notre part une attention maximale et une action claire et décisive.

Tous les Membres représentés à l'Assemblée générale, et pas seulement les 15 membres du Conseil de sécurité, doivent être associés au processus de sélection. Il est nécessaire que l'Assemblée générale assume un rôle plus actif et plus vigoureux, comme c'est le cas dans tout système démocratique.

Non seulement nous voulons avoir une voix au chapitre, mais nous voulons aussi avoir une part au processus. Ce que souhaite voir le Costa Rica, c'est une élection ouverte, transparente, fondée sur le mérite et qui offre un caractère prévisible et se déroule de façon structurée et bien réglée.

Quant au renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, nous sommes convaincus qu'il nous faut procéder à une analyse très sérieuse de la façon dont on peut améliorer la transparence et l'efficacité de sa gestion. Nous pensons que le Bureau doit pouvoir compter sur un minimum de ressources provenant du budget ordinaire, en fonction des mandats que nous lui avons donnés, à l'Assemblée générale, de façon à pouvoir exécuter ses fonctions habituelles sans la moindre dépendance par rapport à un quelconque pays ou donateur particulier.

Le fait que le budget du Bureau n'a pas augmenté au cours des 20 dernières années traduit le peu de réflexion stratégique que nous avons consacrée à ses fonctions, ses compétences et aux ressources dont il a besoin pour effectuer son travail. D'où la nécessité de procéder à un débat sur le champ de ses compétences et le niveau des activités que les États Membres attendent du Bureau afin de trouver une façon d'en renforcer le caractère institutionnel. À cet égard, l'examen du budget de l'exercice biennal est une occasion que nous ne devons pas laisser passer et qui nous permettra de prendre des mesures concrètes pour corriger les défaillances du passé.

Nous pensons que le moment est venu de changements importants au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons les engager sans plus de retard. Nous disposons de tous les outils pour ce faire. Utilisons-les. Ce moment, c'est maintenant.

M^{me} Zarrouk Boumiza (Tunisie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, ma délégation tient à remercier les représentants permanents de la Croatie et de la Namibie des efforts inlassables et remarquables qu'ils ont déployés dans le cadre de leur coprésidence

du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Nous les saluons et les félicitons de leur réélection à la coprésidence du Groupe de travail au cours de cette session, en leur souhaitant plein succès dans la poursuite de leurs tâches.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/70/PV.45), et souhaite faire les observations suivantes à titre national.

Ma délégation appuie la poursuite par le Groupe de travail de son examen, au cours de la présente session, des quatre questions thématiques qu'il a déjà étudiées, et ce, de manière cohérente, en mettant l'accent sur l'importance prioritaire que revêt actuellement le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, laquelle aura lieu dans le courant de 2016.

S'agissant du renforcement du rôle de l'Assemblée générale et de son autorité, ma délégation estime que la revitalisation de l'Assemblée générale est l'un des éléments les plus importants de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies, sachant que l'Assemblée est le principal organe délibérant de l'Organisation, dont il définit la politique générale, et le plus représentatif, et sachant le rôle central qu'il joue dans l'établissement de normes et la codification du droit international, ainsi que dans les questions relatives aux affaires budgétaires et administratives. Nous insistons sur l'importance de la poursuite des efforts visant à renforcer le rôle et l'autorité de cet organe et la nécessité d'avancer dans la revitalisation de ses travaux. Dans le même contexte, il convient de continuer à examiner les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui constituent un baromètre essentiel des progrès dans cette voie.

Ma délégation estime également que le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale exige le maintien constant de l'examen et de l'inscription à son ordre du jour des questions revêtant un caractère urgent pour la communauté internationale. Aussi faut-il adapter cet organe aux défis actuels, et peut-être surtout progresser dans la mise en œuvre de nos engagements au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et du renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. Nous affirmons, à cet égard, l'importance de l'organisation de débats thématiques de l'Assemblée générale, qui sont

un outil interactif nous permettant d'échanger des vues sur des questions d'actualité de grande importance pour la communauté internationale. Nous sommes confiants que ces discussions se poursuivront sous la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Nous en attendons des résultats concrets et spécifiques, et soulignons qu'il importe d'accorder l'attention voulue à leur suivi.

D'autre part, nous insistons sur l'importance d'une amélioration continue de la teneur des rapports annuels du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, afin qu'ils soient plus complets et analytiques, et pour qu'ils rendent le contexte dans lequel le Conseil a pris ses décisions et les raisons des situations qui n'ont pas trouvé de solution. D'autre part, il importe, nous y insistons, de tenir des réunions régulières entre les présidents des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et les États Membres et de tenir ceux-ci régulièrement informés des résultats de ces réunions. Nous croyons qu'il est important de renforcer la coopération et la coordination entre les organes principaux, et dans ce contexte, nous sommes favorables à ce que l'on étende cette coordination à tous les programmes de ces organes pour en renforcer l'intégration.

En ce qui concerne l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale, ma délégation estime que, bien que nous ayons pris plusieurs mesures visant à améliorer les méthodes de travail des grandes commissions de l'Assemblée générale, il importe d'approfondir l'examen des propositions pertinentes, et notamment celles qui visent à privilégier la concision dans les résolutions, rapports et autres documents des Nations Unies, et à se concentrer sur les aspects pratiques, en examinant aussi les moyens d'éviter les redondances, à échanger les pratiques optimales entre les différentes commissions, tout en tenant compte des spécificités de chacune et de la répartition des responsabilités entre elles, et à éviter le chevauchement des dates de réunion des grandes commissions avec les débats de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la sélection et la nomination du Secrétaire général, qui aura lieu l'année prochaine, ma délégation se félicite du consensus auquel on est parvenu au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale sur l'envoi d'une lettre conjointe des Présidents de l'Assemblée et du Conseil de sécurité invitant les États Membres à soumettre leurs candidatures en temps opportun, et à clarifier l'ensemble du processus, ainsi qu'à diffuser à intervalles réguliers les noms des

candidats et leur curriculum vitae. Nous attendons avec intérêt, dans ce contexte, une coordination étroite entre le Président du Conseil de sécurité et le Président de l'Assemblée générale en vue d'une lancée officielle du processus dès que possible.

Nous soulignons également l'importance de la pleine mise en œuvre des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la dernière en date, la résolution 69/321, sur le rôle de l'Assemblée générale dans le processus de sélection et de nomination du nouveau Secrétaire général, qui devrait se dérouler de manière transparente et ouverte à tous et permettre la participation de tous les États Membres à divers stades, en tenant compte du principe de négociation entre les différents groupes régionaux et de l'égalité des sexes. Nous sommes certains qu'il se trouve un certain nombre de candidats qualifiés pour une nomination au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Et nous insistons sur l'importance de la présence de femmes sur la liste des candidats, d'autant qu'il n'a pas été nommé de femme à ce poste depuis la création de l'Organisation des Nations Unies il y a 70 ans.

En ce qui concerne le renforcement du Bureau Président de l'Assemblée générale, nous estimons qu'il est indispensable de fournir toutes les ressources humaines et tout l'appui financier nécessaires au Président afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat et que le fait d'assumer la présidence ne constitue pas un fardeau supplémentaire pour les pays dont les ressources sont limitées. Nous insistons aussi sur l'importance de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et de transmettre les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques d'un président à l'autre. On garantirait ainsi l'efficacité de la gestion de la présidence.

Pour conclure, nous voudrions réaffirmer notre appui à la résolution 69/321, adoptée en septembre dernier, qui crée de nouveau un groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous espérons que son ordre du jour sera équilibré et précis.

M. Hilale (Maroc) : Ma délégation voudrait tout d'abord féliciter M. Vladimir Drobnyak et M. Wilfried Emvula, respectivement Représentant permanent de la Croatie et Représentant permanent de la Namibie, pour leur reconduction en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, et saluer le travail constructif, colossal et les efforts

inlassables qu'ils ont déployés au cours des négociations. Nous les assurons de notre entière collaboration.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/70/PV.45).

Le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale s'inscrit dans le cadre du grand chantier de réforme de l'Organisation des Nations Unies et constitue un élément moteur depuis son déclenchement. Confrontées à de nouveaux types de problèmes et de défis, les tâches de l'ONU se sont accrues et diversifiées exigeant à la fois un nouveau traitement et de nouvelles sources de financement.

Au cours du débat général en septembre dernier, les leaders mondiaux ont principalement insisté sur la réforme de l'ONU afin que l'Organisation puisse être capable de remplir efficacement son mandat tout en reflétant les réalités géopolitiques du monde d'aujourd'hui, de renforcer la paix et la sécurité internationales, de combattre le phénomène du terrorisme, de renforcer les moyens de prévention et de lutte contre la recrudescence des crises et conflits, et de prévenir la détérioration de notre environnement et de notre biodiversité. La concrétisation de ces objectifs permettra certes de faire du principal organe délibérant un organe fort, crédible, efficace et capable d'être à la hauteur des nouveaux défis du XXI^e siècle et de contribuer à l'édification d'un monde meilleur, pacifique, plus prospère et plus juste.

La résolution 69/321, adoptée par l'Assemblée générale le 11 septembre dernier, constitue une avancée importante grâce à l'esprit de compromis et à la souplesse dont ont fait preuve les délégations tout au long des négociations. Elle a certes permis de réaliser des progrès tangibles en faveur du processus de revitalisation de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne ses méthodes de travail. Elle engage les présidents et les membres du Bureau des grandes commissions à tenir davantage de consultations avec les États Membres afin d'améliorer la conduite des travaux des grandes commissions. Elle invite le Secrétaire général et les présidents des grandes commissions à mieux coordonner leurs travaux afin d'en optimiser le caractère interactif et rappelle la décision de procéder à l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social six mois avant leur entrée en fonctions à compter de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

Hormis les méthodes de travail, il y a également lieu de rappeler que le sujet qui a suscité le plus d'intérêt au cours de cette année se rapporte principalement au processus de sélection du Secrétaire général, et que des innovations de taille ont été introduites dans les procédures de sélection. Aussi ma délégation salue-t-elle et appuie-t-elle fermement la disposition de la résolution relative à l'envoi d'une lettre commune des Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité adressée à tous les États Membres, sollicitant des candidatures au poste de Secrétaire général et demandant que soient communiqués au fur et à mesure les noms des candidats qui auront une interaction avec les membres de l'Assemblée générale. Ma délégation encourage à cet effet les candidats à déposer officiellement leur candidature dans un délai suffisant afin que les échanges avec les États Membres ne se fassent pas dans la précipitation. Ma délégation soutient également les principes d'une répartition géographique plus équilibrée et de l'égalité des sexes, qui devront impérativement être pris en compte. Enfin, ma délégation estime qu'un processus démocratique, transparent et inclusif, s'il est mené à bon terme, marquera un tournant décisif dans la sélection du prochain secrétaire général. Ma délégation est prête à travailler aux côtés des autres délégations en vue de participer de manière constructive à ce processus.

Sur un autre registre, il est important de noter que le rôle des activités du Président de l'Assemblée générale a évolué au cours des ans et que l'Assemblée examine de plus en plus de questions relatives aux défis mondiaux. Il est donc essentiel de doter le Bureau du Président du personnel adéquat et des ressources nécessaires, notamment financières, afin de permettre à ce dernier de s'acquitter effectivement et efficacement des fonctions qui lui sont dévolues conformément à la Charte des Nations Unies, et de préserver ainsi la mémoire institutionnelle de ce bureau.

Pour conclure, ma délégation souhaite réaffirmer qu'en dépit des progrès significatifs accomplis, le processus de revitalisation est encore loin d'être achevé. Il requiert l'engagement de tous les États Membres et une volonté politique sans faille afin de mettre en avant le multilatéralisme et ses nobles objectifs que nous appelons tous de nos vœux.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) :
Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/70/PV.45).

Nous remercions nous aussi le Président d'avoir convoqué la présente séance pour débattre de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de l'application des résolutions de l'ONU.

La délégation soudanaise se félicite que le Représentant permanent de la Croatie et le Représentant permanent de la Namibie aient été reconduits dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous les remercions des efforts qu'ils ont déjà déployés à cet égard. Nous tenons également à nous féliciter de l'adoption de la résolution 69/321, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », et plus particulièrement de ses dispositions relatives à la sélection et à la nomination du Secrétaire général et au rôle de l'Assemblée générale dans ce cadre. Nous remercions le Président de sa contribution à cet égard et insistons sur le fait que ce processus doit se fonder sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et être mené en toute transparence et avec la participation de tous les États Membres. Nous rappelons également la nécessité que tous respectent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment celles relatives aux règles et procédures de sélection et de nomination du Secrétaire général, y compris la résolution 69/321.

La sélection et la nomination du prochain secrétaire général est un sujet qui préoccupe de nombreux États Membres. À cet égard, ma délégation réaffirme la nécessité de respecter le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et notamment l'article 141 qui a trait à la nomination du Secrétaire général. Nous considérons également que le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale devrait examiner cette question, afin de garantir la participation de tous les États Membres.

Au moment où nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de nombreux changements géopolitiques, sécuritaires et humanitaires se sont produits et nous assistons à l'apparition de nouvelles menaces pour la paix et la sécurité internationales, ce qui appelle à un examen d'ensemble de l'Organisation. C'est pourquoi ma délégation se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général de confier à M. José Ramos-Horta, ancien Président du Timor-Leste, la tâche de procéder à un examen global des opérations de maintien de la paix, et salue le rapport (voir A/70/95) publié par le Groupe en juin. Ma délégation ne manquera pas de prendre part à ce processus. Nous lançons un appel en faveur

de l'application de toutes les recommandations par tous les organismes compétents des Nations Unies, tels que les Quatrième et Cinquième Commissions et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Il est du devoir de tous les États Membres qui sont bien entendu membres de l'Assemblée générale, de préserver et de renforcer le mandat et l'autorité de l'Assemblée, ainsi que l'autorité pratique qu'elle a acquise au cours des sept dernières décennies depuis la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945, eu égard en particulier à son rôle dans les opérations de maintien de la paix. Nous tenons à mettre en garde contre tout empiètement sur les travaux de l'Assemblée générale et sur son mandat, ce qui aurait des conséquences négatives sur les pays en développement.

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je félicite les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie d'avoir été nommés Coprésidents le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Saint-Marin croit en une Organisation des Nations Unies forte et en ses valeurs universelles. L'Assemblée générale est au centre de l'autorité et du processus de prise de décisions du système des Nations Unies. Au fil des ans, de nombreuses résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale ont été adoptées et ont permis d'améliorer les travaux de cet important organe. Je voudrais mentionner brièvement quelques questions sur lesquelles nous pourrions concentrer notre attention.

Nous pourrions donner plus de pouvoirs au Président de l'Assemblée générale et accroître les ressources humaines et financières du Bureau du Président de l'Assemblée générale pour faire en sorte qu'il puisse véritablement s'acquitter de ses tâches. Nous pourrions également améliorer la coordination des travaux entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et Social et la Deuxième Commission afin d'exécuter le mandat relatif aux objectifs de développement durable et suivre leur mise en œuvre.

Nous devons continuer à tenir des débats thématiques de haut niveau. Toutefois, l'Assemblée générale doit organiser moins d'événements que par le passé, non seulement pour assurer un meilleur taux de participation de la part de nos dirigeants, mais aussi pour permettre à un petit pays comme le nôtre d'être plus impliqué dans ces efforts.

Nous pouvons améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale et des divers comités, en

rationalisant leur charge de travail grâce à des projets de résolution biennaux ou triennaux et en coordonnant les nombreuses manifestations d'une manière qui permette une plus grande participation de toutes les Missions. Nous pourrions tenter d'engager une plus grande interaction moins formelle les uns avec les autres au cours de séances comme celle-ci. Nous pourrions ainsi créer un climat plus amical et permettre à nos délibérations de s'accélérer.

S'il est vrai que l'Assemblée générale ne devrait pas se substituer au Conseil de sécurité pour ce qui est de la sélection des candidats au poste de secrétaire général, il y a lieu de poursuivre la mise en œuvre de la résolution 69/321, en organisant notamment des rencontres informelles avec les candidats.

Nous devons donc poursuivre la bonne pratique suivie par le Secrétaire général consistant à faire des exposés informels sur ses activités de voyage et ses priorités. Sous la direction avisée du Président, nous pouvons faire progresser la réforme du Conseil de sécurité. Il faut espérer que cette réforme soit acceptée par la vaste majorité des Membres de l'Organisation ou par consensus. Dans le but d'améliorer la santé financière de l'Organisation des Nations Unies, nous devons établir des budgets précis et suivre de près les dépenses effectives..

Enfin, comme de nombreux autres petits pays aux ressources limitées et aux Missions de petite taille, Saint-Marin souhaite une Assemblée générale plus efficiente, plus efficace et plus conviviale.

M. Drobñjak (Croatie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire une brève déclaration commune au nom du Représentant Permanent de la Namibie, l'Ambassadeur Wilfried Emvula, et moi-même.

Qu'il me soit d'emblée permis de remercier le Président de l'Assemblée générale de nous avoir reconduits dans nos fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous sommes profondément honorés de continuer à faciliter un processus aussi vital, important et ambitieux. Nous remercions les États Membres des propos élogieux qu'ils nous ont adressés pour tous les éloges et de leur appui.

De toute évidence, il est largement admis que la résolution 69/321 représente un succès pour nous tous – pour l'Organisation des Nations Unies et les États Membres – et elle constitue la meilleure preuve de ce qui peut être atteint grâce à un esprit constructif, soucieux de réforme et sur la base d'un consensus. Elle est le résultat de la volonté des États Membres

de s'engager dans un débat rigoureux et approfondi sur de nombreuses questions cruciales concernant la revitalisation de l'Assemblée générale, en particulier celles portant sur la sélection et la nomination du Secrétaire général. Il est clair que, pendant la soixante-neuvième session, un certain nombre de problèmes ont été réglés avec succès et grâce à des solutions idoines et efficaces. Par ailleurs, certaines questions n'ont pas encore été traitées comme il se doit au cours de la présente session et au-delà.

Comme l'a demandé le Président de l'Assemblée générale, au cours de la soixante-dixième session, les Coprésidents mettront un accent particulier sur la question de la transparence, de l'efficacité et du principe de responsabilité dans les travaux du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Dans le même temps, nous devons accorder toute l'attention voulue aux autres groupes de questions sur la revitalisation de l'Assemblée générale, en tenant compte du fait que le dernier rapport du Groupe de travail spécial (A/69/1007), qui est un important point de départ pour certains aspects de nos futurs débats, reste notre point de référence.

Nous avons pris bonne note du débat d'hier et d'aujourd'hui et nous prendrons tout ce qui a été dit comme lignes directrices pour nos travaux à venir. Nous restons, comme toujours, à la disposition des États Membres aux fins de consultations, d'échanges de vues et l'exploration de nouvelles idées au cours des prochains mois.

Les Coprésidents notent l'intérêt des États Membres à procéder à un échange de vues sur la question du Bureau du Président de l'Assemblée générale, sa transparence et son financement, et en particulier à entendre les vues du Président de l'Assemblée générale sur cette question particulière. En conséquence, les Coprésidents envisagent d'organiser des discussions informelles sur ce sujet dans le courant de l'année. Il s'agit d'une question importante, et le démarrage rapide d'échanges de vues informels aidera considérablement les deux Coprésidents à définir le meilleur moyen d'aller de l'avant.

Je terminerai en disant que nous nous réjouissons à la perspective d'une nouvelle année de délibérations fructueuses au sein du Groupe de travail spécial. Nous exprimons une fois de plus notre satisfaction de nous être vu confier une tâche de cette importance à la présente session de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons également par avance de la participation positive et active des membres.

Le Président par intérim : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 119 et 120 de l'ordre du jour.

La séance est levée à midi.